

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

MAIRIE D'OLMI-CAPPELLA
20259 OLMI-CAPPELLA

☎ 04.95.61.88.51

☎ 04.95.61.91.89

✉ mairie-olmi-cappella@wanadoo.fr



**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSON**

Monsieur le Maire,

Demande conjointe de la SAS Buchers représenté par M CASANOVA Romain et l'Association
« U SBIRRU » représenté par M. CASANOVA Pierre,

Nous avons l'honneur de vous solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson
temporaire à Olmi-Cappella, place de l'église

Du 10/08/2018 - 12h00 au 12/08/2018 - 22h00
Pour le motif suivant : Machja Festival

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le 19/07/2018

Signatures

ARRETE N°2/2018

Le Maire de la Commune d'Olmi-Cappella,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L3335-1 du code de la
santé publique.

Vu l'art. L2212-1 et L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'art. L3334-2 du code de la santé publique.

Arrête :

La SAS Butchers représenté par M CASANOVA Romain et l'Association « U SBIRRU » représenté par M
CASANOVA Pierre sont autorisés à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons et de 2^{ème}
catégorie, place de l'église le 10/08/2018 - 12h00 au 12/08/2018 - 22h00.

En Mairie le 24/07/2018

